



Formation LCB-FT 100 % e-learning

Durée : 7 heures

| Public concerné : Professionnel

Pré-requis :

Afin de suivre dans les meilleures conditions la formation LCB-FT, il convient de posséder le matériel nécessaire :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

Pour qui ?

La formation LCB-FT permet de se sensibiliser et de se former à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et s'adresse à toutes les professions concernées par ces risques, en vue du respect des obligations prévues par l'ordonnance du 30 janvier 2009 :

- Les structures dans lesquelles les agents exercent leur activité : banque de détail, banque privée, banque de financement et d'investissement.
- Les métiers de gestion de clientèle : contact avec la clientèle de particuliers grand public, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises, traitement en back-office des opérations.



Objectifs de la formation



Définir ce qu'est la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et leurs composantes, et ses acteurs-clés.



Désigner / citer les principales directives qui régissent les processus de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Décrire les obligations vis-à-vis de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Appréhender le niveau de risque d'une situation en tant qu'IOBSP ou IAS et exercer la vigilance constante.



Les formations sont des formations complètes qui permettent de valider plus que quelques modules de compétences et offrent une véritable capacité à pratiquer une activité professionnelle spécialisée.

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



Compétences visées :



Respecter les obligations des professionnels assujettis à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Permettre de répondre à une obligation légale de prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Mesurer les risques de la LCB-FT, savoir analyser un dossier client et effectuer une déclaration de soupçon en cas de preuves illicites

Les documents remis à l'issue de la formation



Attestation de formation LCB-
FT

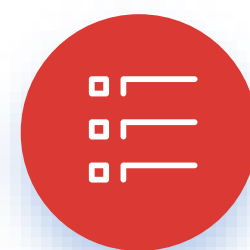


Attestation d'assiduité sous
forme de relevé de connexions

Votre principal intervenant



Christophe Probst, responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.



Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller en gestion de patrimoine



Domaines d'expertises :
• Crédits
• Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques :

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations en distanciel sont composées de modules regroupant des articles actualisés et des références législatives. Les modules pédagogiques sont accompagnés de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets. Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption) soit par téléphone (aux heures ouvrées) avec une ligne directe dédiée ou par chat instantané.

Tutorat et accompagnement :

Durant toute votre formation, l'équipe de Courtag Academy reste à votre service pour toute question technique ou pédagogique (formation@courtag-academy.com).

Un spécialiste métier pourra être interrogé pour vous épauler à tout moment au cours de votre formation. Bien que cette formation se déroule en distanciel, vous ne vous retrouvez pas seul.

Test final de validation :

Une validation des connaissances se fait au terme de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage.

Le test est sous forme de QCM, regroupant un total de 20 questions. Les réponses des QCM sont visées et le stagiaire connaît en temps réel son résultat final. Pour réussir, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur le test final. Si un tel résultat n'est pas obtenu, le stagiaire pourra tenter l'évaluation une seconde fois.

Fonctionnement de notre Academy.

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7, il n'y a pas de matériel physique fourni, nos offres sont toutes dématérialisées.

L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et est même adapté à des personnes ayant besoin d'un tiers temps comme les dyspraxiques. La formation est adaptée aux personnes en situation d'handicap. Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura en outre la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses au quiz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle grâce notamment à un relevé de connexion. Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins, ce qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant. Ces actions de suivi permettent de détecter les décrocheurs et l'intervention de l'équipe pédagogique pour trouver des solutions adéquates avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé.

Nous pourrions vous accompagner pendant ce processus d'inscription. Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant en distanciel, les entrées en

formation se font à tout moment.

Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation, et ce, 7j/7 et 24h/24.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Aspects pratiques

Environnement technique :

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation :

L'accès au site et à vos formations sont pour une durée de six mois et poursuivie d'un (1) mois après validation de la formation sur courtag-academy.com.

Nous nous laissons la possibilité de prolonger l'accès aux stagiaires n'ayant pas terminé leur formation dans les six mois si ces derniers en font la demande.



Programme de la formation LCB-FT - 7 heures

Introduction – Les secteurs d’activité concernés par la LCB-FT

Unité 1 – Définition du blanchiment d’argent et du financement du terrorisme

Partie 1 : Blanchiment

- Chapitre 1 : La définition du blanchiment d’argent
- Chapitre 2 : Les différents types de blanchiment d’argent
- Chapitre 3 : Les différentes étapes du blanchiment d’argent

Partie 2 : Financement du terrorisme

- Chapitre 1 : La définition du financement du terrorisme
- Chapitre 2 : Les différents types de financement du terrorisme
- Chapitre 3 : La lutte contre le financement du terrorisme

Unité 2 – Les institutions de contrôle

Partie 1 : Groupe d’Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI)

- Chapitre 1 : Qu’est-ce que l’organisme GAFI ?
- Chapitre 2 : Quelles sont les missions de GAFI ?

Partie 2 : Comité d’Orientation de la Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB)

- Chapitre 1 : Qu’est-ce que le COLB ?
- Chapitre 2 : Quelles sont les missions de COLB ?

Partie 3 : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

- Chapitre 1 : Qu’est-ce que l’ACPR ?
- Chapitre 2 : Quelles sont les missions de l’ACPR ?
- Chapitre 3 : Les instructions de l’ACPR en matière de LCB-FT

Unité 3 – Réglementations

Partie 1 : Recommandations internationales

- Chapitre 1 : Les réglementations internationales
- Chapitre 2 : Les 40 recommandations de GAFI

Partie 2 : Les directives européennes

Partie 3 : Le Code Monétaire et Financier (CMF) en France

- Chapitre 1 : Les dispositions réglementaires françaises
- Chapitre 2 : Les textes d’application du CMF dans la LCB-FT
- Chapitre 3 : Les textes complémentaires

Partie 4 : Dispositions spécifiques de la CNIL

- Chapitre 1 : La protection des données personnelles et secret bancaire
- Chapitre 2 : Les missions de la CNIL
- Chapitre 3 : Les droits de la CNIL
- Chapitre 4 : Les sanctions imposées par la CNIL
- Chapitre 5 : Les recommandations pour l’IOBSP et l’IAS
- Chapitre 6 : Gestion des données et des droits d’accès et de rectification

Unité 4 – Moyens de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme

Partie 1 : Obligation de LCB-FT pour les intermédiaires

- Chapitre 1 : Les professions assujetties à la lutte contre les blanchiments des capitaux
- Chapitre 2 : Les références législatives

Partie 2 : Le dispositif TRACFIN dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- Chapitre 1 : Qu’est-ce que le dispositif TRACFIN ?
- Chapitre 2 : Les pouvoirs de TRACFIN
- Chapitre 3 : Les obligations de vérifications des professionnels assujettis
- Chapitre 4 : Les autres autorités en lien avec TRACFIN

Partie 3 : La méthode : l’approche par les risques ou classification des risques

- Chapitre 1 : Evaluer et classer les risques
- Chapitre 2 : Ratifier la procédure par écrit et pilotage
- Chapitre 3 : Les systèmes de contrôles

Partie 4 : L’obligation de vigilance

- Chapitre 1 : La vigilance simplifiée
- Chapitre 2 : Les mesures de vigilance complémentaires
- Chapitre 3 : La vigilance renforcée

Partie 5 : La déclaration de soupçon

- Chapitre 1 : Qu’est-ce que la déclaration de soupçon ?
- Chapitre 2 : Déclarer le soupçon avec ERMES
- Chapitre 3 : Les chiffres des déclarations du secteur financier et non-financier
- Chapitre 4 : La sécurité des déclarations

Partie 6 : Les outils informatiques : logiciels de lutte contre le blanchiment ou AML (Anti Money Laundering)

Partie 7 : Contrôles effectués par un intermédiaire

- Chapitre 1 : La vérification de l’identité
- Chapitre 2 : La vérification d’identité pour les professionnels

Partie 8 : Contrôle des dispositifs et sanctions

- Chapitre 1 : Les risques encourus par les professions assujetties
- Chapitre 2 : Les sanctions du blanchiment d’argent
- Chapitre 3 : Le contrôle effectué par la DGCCRF

Quiz final – Validation de la formation LCB-FT

Vos référents de formation



Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Conseillère formations

Nelly Chanteloup

nelly@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Responsable technique

François Pache

formation@courtage-academy.com

04 72 60 62 50



Assistante administrative

Cindy Revallo

cindy.revallo@cyberpret.com

04 72 75 65 65

Certifications et financement



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
action de formation



France Travail
(Ex pôle emploi)